



M. Jérôme Safar
Président du groupe PS
Hôtel de Ville de Grenoble
11 bd Jean Pain
38 000 Grenoble

Lettre recommandée avec accusé de réception

Grenoble, le 26 juin 2006

Monsieur le Président,

Le Dauphiné Libéré du mercredi 21 juin 2006 a fait état en page 6 de « la réponse des socialistes grenoblois » après les 10 propositions effectuées par M. Carignon en faveur d'une éthique de la gouvernance publique.

En qualité de Président du groupe PS à la Ville de Grenoble, après avoir pris connaissance détaillée de ces 10 propositions, vous avez procédé à un certain nombre d'affirmations claires.

Ainsi, vous déclarez :

- 1) le « *vérificateur général existe déjà* ». Je vous demande de me communiquer son nom, sa place dans l'organigramme des services municipaux ainsi que la copie de l'arrêté municipal fixant le détail de ses attributions.
- 2) la « *déclaration du patrimoine des élus est obligatoire et publique à chaque échéance électorale* ». Puisque cette déclaration existe déjà et est publique, je vous demande de me communiquer la copie de l'état déclaratif opéré dans ce cadre par chaque membre du groupe au nom duquel vous vous êtes exprimé.
- 3) Le dispositif de nouvelle présentation comptable dite du « retour sur impôt » existerait lui aussi déjà par l'intermédiaire d'un dispositif « *d'évaluation de la dépense publique mise en œuvre avec beaucoup de rigueur par la Ville de Grenoble depuis 1995* ». Là aussi, je vous demande de me communiquer les deux derniers rapports établis par « cette structure qui existe déjà » sur les budgets des années comptables 2004 et 2005 ainsi que la copie de la présentation dudit rapport effectuée en séance publique du Conseil Municipal.

En outre, puisque les 10 propositions de M. Carignon existent déjà, j'imagine que vous ne verrez pas d'inconvénient à diffuser, dès le mois de Septembre (l'été devant largement suffire à la mise en place technique), les séances du Conseil Municipal en direct sur Internet. J'imagine aussi que la publication des frais de mission des élus sur le site Internet de la ville ne vous posera pas de problème. Je me demande toujours, cependant, la raison pour laquelle les Grenoblois n'auront pas eu le droit d'être consultés par référendum au sujet du stade d'agglomération...

Votre intervention pose 4 questions majeures :

- 1) certains termes, par leur excès et les injures qu'ils contiennent, rendent impossible tout débat démocratique. Il doit être clair entre nous que nous ne sommes pas dans une cour d'enfants où un adulte sifflerait la « fin de la récréation » pour que chacun se taise et circule bien sagement. C'est un débat démocratique entre adultes majeurs et responsables. Si votre ton n'est pas le nôtre et, si à ce jour nous n'entourons pas vos propos de toutes les conséquences juridiques nécessaires, c'est exclusivement pour vous offrir la réflexion indispensable.
- 2) Si ces excès sont passagèrement « laissés sur la touche », en revanche, les Grenoblois ont droit à la vérité. Nous attendons donc des réponses écrites précises aux questions écrites précises formulées ci-dessus. Ces réponses passent par des preuves matérielles que nous sommes en droit d'avoir en possession pour établir la vérité de vos propos.
- 3) Puisqu'à vous en croire, tous ces éléments existent, fonctionnent déjà, votre réponse est considérablement simplifiée puisqu'elle réside dans le travail de secrétariat pour nous transmettre les copies des pièces existantes. Le délai de 15 jours nous paraît donc amplement suffisant pour nous transmettre ces informations à l'adresse suivante par voie de lettre recommandée avec accusé de réception :

M. Julien Polat
Fédération UMP de l'Isère
9 place Paul Vallier
38000 Grenoble

- 4) Si à l'issue de ces 15 jours, soit le 13 juillet 2006 au plus tard, les documents établissant la matérialité de vos affirmations ne sont pas en notre possession, nous aurons le devoir de donner toutes les informations nécessaires aux Grenoblois pour qu'ils puissent juger votre comportement en connaissance de cause.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Julien Polat
Secrétaire Départemental Adjoint
UMP38